

ASSEMBLÉE NATIONALE7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 826

présenté par

M. Lucas, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier,
Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, Mme Pasquini, M. Peytavie,
Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché,
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 4 BIS

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« huit »,

le mot :

« six ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Écologiste propose de faciliter l'accès au titre de séjour pour travailleurs dans les métiers en tension en proposant d'y rendre éligibles les exilés qui ont travaillé pendant six mois et non huit.